



## PROCÉDURES LOCALES

**Championnat de France  
Catégorie Générale  
Classe Standard + 15m et Classe Biplace 20m  
Et Catégorie Féminine –  
Classe Standard + 15m  
Du 07/06/2026 au 13/06/2026  
Romorantin-Pruniers (LFYR)**

Edition du 22/04/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 28/04/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :  
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.



## Table des matières

<b>1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION .....</b>	<b>3</b>
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPETITION .....	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPETITION .....	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS .....	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION .....	3
<b>2. GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DECOLLAGES .....	4
2.2. CATEGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS.....	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE .....	4
2.4. ENREGISTREURS DE VOL.....	4
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS.....	5
2.6. SITE INTERNET.....	5
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES .....	5
2.8. DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT.....	5
2.9. EMBLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL .....	5
2.10. MESSAGERIE.....	5
<b>3. PROCEDURES AU SOL .....</b>	<b>6</b>
3.1. PRESENTATION DE L'AERODROME .....	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET POINT DE PESEE .....	6
3.3. PROCEDURE DE PESEE .....	6
3.4. PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE.....	6
3.5. GRILLE DE DECOLLAGE .....	7
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE.....	7
3.7. DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS .....	7
3.8. POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR.....	7
<b>4. PROCEDURES EN VOL .....</b>	<b>8</b>
4.1. FREQUENCES RADIO .....	8
4.2. DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DECOLLAGE AUTONOME .....	8
4.3. PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR .....	8
4.4. INFORMATION D'ARRIVEE.....	8
4.5. PROCEDURE D'ARRIVEE ET D'ATTERRISSAGE .....	9
<b>5. DEROULEMENT DES EPREUVES .....</b>	<b>9</b>
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHEANT).....	9
5.2. ZONE DES EPREUVES.....	9
5.3. PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE .....	9
5.4. PROCEDURE DE DEPART AVEC PEV .....	9
5.5. ANNULATION D'EPREUVE EN VOL .....	9
5.6. PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE.....	10
<b>6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR.....</b>	<b>10</b>
<b>7. ANNEXES.....</b>	<b>10</b>

# **1.Description de la compétition**

## **1.1. Nom et lieu de la compétition**

- Nom de la compétition : Championnat de France de Vol en Planeur
- Catégorie Générale Classe Standard +15m et Classe Biplace 20m
- Catégorie Féminine Classe Standard + 15M+Biplace 20M
- Lieu : aérodrome de Romorantin-Pruniers (LFYR)
- Association organisatrice : aéroclub de Sologne
- Altitude de référence de l'aérodrome : 90 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (i.e. ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

## **1.2. Calendrier de la compétition**

- Date limite d'inscription : 31/05/2026
- Entraînement (non officiel) : : 01/06/2026 au 06/06/2026
- Période d'enregistrement : : 05/06/2026 au 07/06/2026 9h00
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 06/06/2026
- Premier briefing : 07/06/2026 à 10h00
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 07/06/2026 au 13/06/2026
- Remise des prix : 13/06/2026 à 19h45

## **1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels**

### *Postes obligatoires :*

- Directeur de la compétition : Alain Fantin
- Représentant fédéral : Philippe de Péchy
- Choix des épreuves : Marc Ossedat, Alain Fantin
- Scoring : Alain Fantin, René-Louis Eymard, Eric Terrailon
- Secrétariat : Eloi Falourd
- *Postes recommandés :*
- Président du Comité d'Organisation : Geoffroy de Saint-Maur
- Sécurité des vols : Alain Fantin
- Météorologue : Marc Ossedat
- Logistique : Thierry Amadieu, Geoffroy de Saint Maur
- Contrôle Technique : Yves Cantais
- Remorquage : Marc Ossedat
- Webmaster : René-Louis Eymard
- Responsable presse : Thierry Amadieu

## **1.4. Adresses pour correspondance et inscription**

- Tel : 02 54 96 35 07 / 09 77 60 81 10
- E-mail : acs.tresorier.planeur@gmail.com
- Site web : <https://www.ac-sologne.fr/>  
[https://www.soaringspot.com/en\\_gb/cdf2026-romorantin/](https://www.soaringspot.com/en_gb/cdf2026-romorantin/)
- Adresse postale : 2, le bois Ribault 41130 Gièvres

## 2. Généralités

### 2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 180 € pour les pilotes de -25 ans
- 180 € pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de : - planeur biplace 45 €  
- planeur monoplace 40 €

L'organisation se réserve le droit de modifier ces tarifs si les événements internationaux apportent une variation notable du prix des carburants.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 150 €

### 2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis

Catégorie Générale Classe Standard+15m :

- 40 planeurs maximum
- Handicaps classe standard+15m+ biplace20 appliqués selon NP4.1. D
- Masse maximale 525kg

Catégorie féminine Classe Standard+15m

- Incluse dans la Catégorie Générale Classe standard+15m
- Le titre de championne de France sera décerné si au moins 10 concurrentes sélectionnées

Catégorie Générale Biplace 20m

- 20 planeurs maximum
- Handicaps classe standard+15m+ biplace20 appliqués selon NP4.1. D
- Masse maximale 800kg

La FFVP se réserve le droit de fusionner les classes s'il n'y a pas suffisamment de concurrents dans l'une ou l'autre.

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : **55** planeurs

### 2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.71 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1<sup>ère</sup> épreuve sera appliqué.

### 2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Pour les Championnats de France seulement :

- Tout enregistreur de vol utilisé, principal ou secours, doit être soit homologués IGC ou soit un FLARM.
- Uniquement en Championnat de France Catégorie Générale Classes Standard+15, Biplace 20m, 18m et Libre : l'enregistreur principal doit disposer de la fonction « Marqueur d'Évènement » afin de pouvoir utiliser la procédure PEV (cf. NP4.1 §12.4.5).

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

## 2.5. Équipements supplémentaires requis

Sans objet.

## 2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est [www.soaringspot.com/en\\_gb/cdf2026-romorantin](http://www.soaringspot.com/en_gb/cdf2026-romorantin)  
Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

## 2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (\*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 002LECLERC, 004VILLEFRANCHE
- Points de report utilisables : sans objet
- Points d'arrivée utilisables : arrivée sur cercle 001ROMORANTIN AERO

## 2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (\*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : référence carte 1/500 000 éditée par le comité régional centre val de Loire.

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
  - Classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire ; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quel que soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
  - Classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

## 2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé dans le club house.

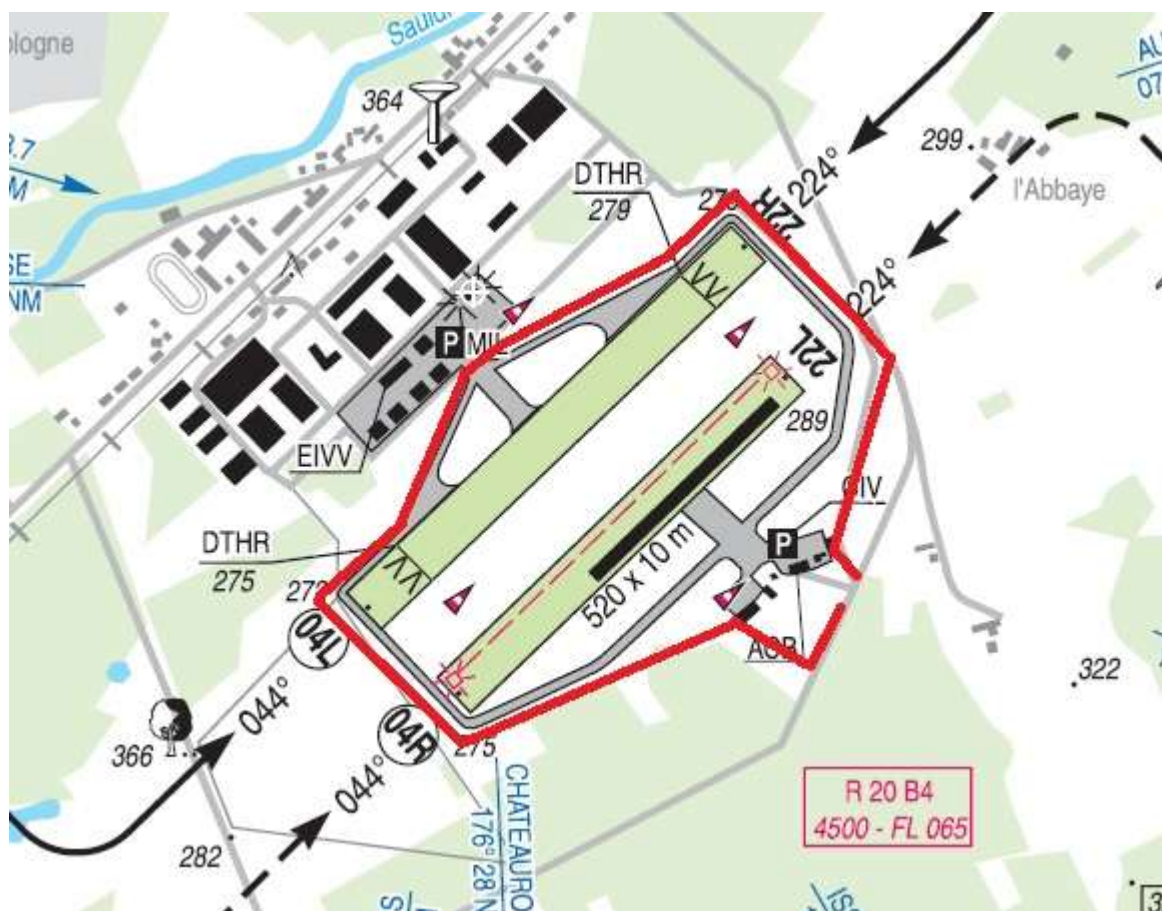
## 2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition.

L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

## 3. Procédures au sol

### 3.1. Présentation de l'aérodrome



### 3.2. Consignes de mise en piste et point de pesée

Les mises en piste s'effectueront par le taxiway central d'accès à la piste 04R/22L. (Voir annexe 2)

### 3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

### 3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Les déballastages après le point de pesée sont autorisés.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

En fonction des conditions climatiques l'organisation pourra soit :

- Si les pistes sont détremées après de fortes pluies, afin d'assurer des décollages en sécurité pour les planeurs chargés.
- Si un arrêté préfectoral imposant des restrictions d'utilisation de l'eau a été publié, Interdire l'utilisation des waters ballast.

Dans ces cas de nouveau coefficient pour les planeurs sera appliqué avec l'accord de la commission de la FFVP.

### 3.5. Grille de décollage

L'accès à la grille de décollage s'effectuera par le taxiway central les planeurs biplace 20m seront placés au début de la piste. Des membres de l'organisation indiqueront aux équipages où et comment placer leur planeur. (Voir annexe 2)

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : les véhicules devront être retirés de la grille 15 minutes avant l'heure de décollage annoncée sur la fiche d'épreuve.

### 3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe à l'accueil du club  
N° de téléphone : 02 57 96 35 07  
Whatsapp PC Vache: +33 6 95 60 73 65

En cas de vache, le pilote peut :

- o Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- o Contacter le PC Vache par SMS ou WhatsApp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés] [Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

### 3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- o Soit avec un envoi par Internet : [cdfromo2026@gmail.com](mailto:cdfromo2026@gmail.com)
- o Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

### 3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et un retour avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil + 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

## **4.Procédures en vol**

### **4.1. Fréquences radio**

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 119.075 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 119.075 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

### **4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome**

Les trajectoires de décollage sont décrites en annexe 3. Les planeurs autonomes dans la mesure de leurs performances sont priés de suivre les mêmes trajectoires que les remorqueurs, l'organisation leur précisera les points de passage et hauteurs souhaitées.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

### **4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air**

En cas d'atterrissage pendant la période de lancement des planeurs les atterrissages s'effectueront sur la piste 04L ou 22R. Des membres de l'organisation se chargeront de retirer les planeurs et de soit leur permettre de redécoller de cette piste sur autorisation du directeur, ou de revenir prendre place en dernière position sur la grille de départ. Les équipiers des planeurs ne pourront accéder au planeur avec leur véhicule qu'après accord du directeur.

### **4.4. Information d'arrivée**

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« Romo championnat, [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au franchissement du cercle d'arrivée :

« Romo championnat, [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

## 4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long ou un tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

**Arrivée directe** : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

**Les passages ne sont pas autorisés.**

## 5. Déroutement des épreuves

### 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet, l'aérodrome est en auto information.

### 5.2. Zone des épreuves

Les épreuves seront incluses dans la carte 1/500 000 centre éditée par le comité régional centre val de Loire.

### 5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

#### **Départ :**

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
  - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
  - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

#### **Arrivée :**

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
  - o Altitude minimale : 300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

### 5.4. Procédure de départ avec PEV

La feuille d'épreuve précisera si l'option départ avec PEV est activée pour la journée.

Si l'option PEV est activée :

- Le temps d'attente PEV (« PEV Wait Time ») sera fixé à 8 minutes
- La fenêtre de départ PEV (« PEV Start Window ») sera fixée à 8 minutes

### 5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« Championnat de France, l'épreuve pour la classe (Biplace 20m ou Standard 15m) est annulée. ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

## 5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour franchissement de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

## ***6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur***

Sans objet (*préférable*)

## ***7. Annexes***

- Annexe 1 : Carte VAC du terrain
- Annexe 2 : procédure de mise en piste
- Annexe 3 : Zones de largage
- Annexe 4 : Règles de vie sur l'aérodrome et dans la zone de vie (camping, restauration, circulation),
- Toute autre information utile au bon déroulement de la compétition.

Annexe 1

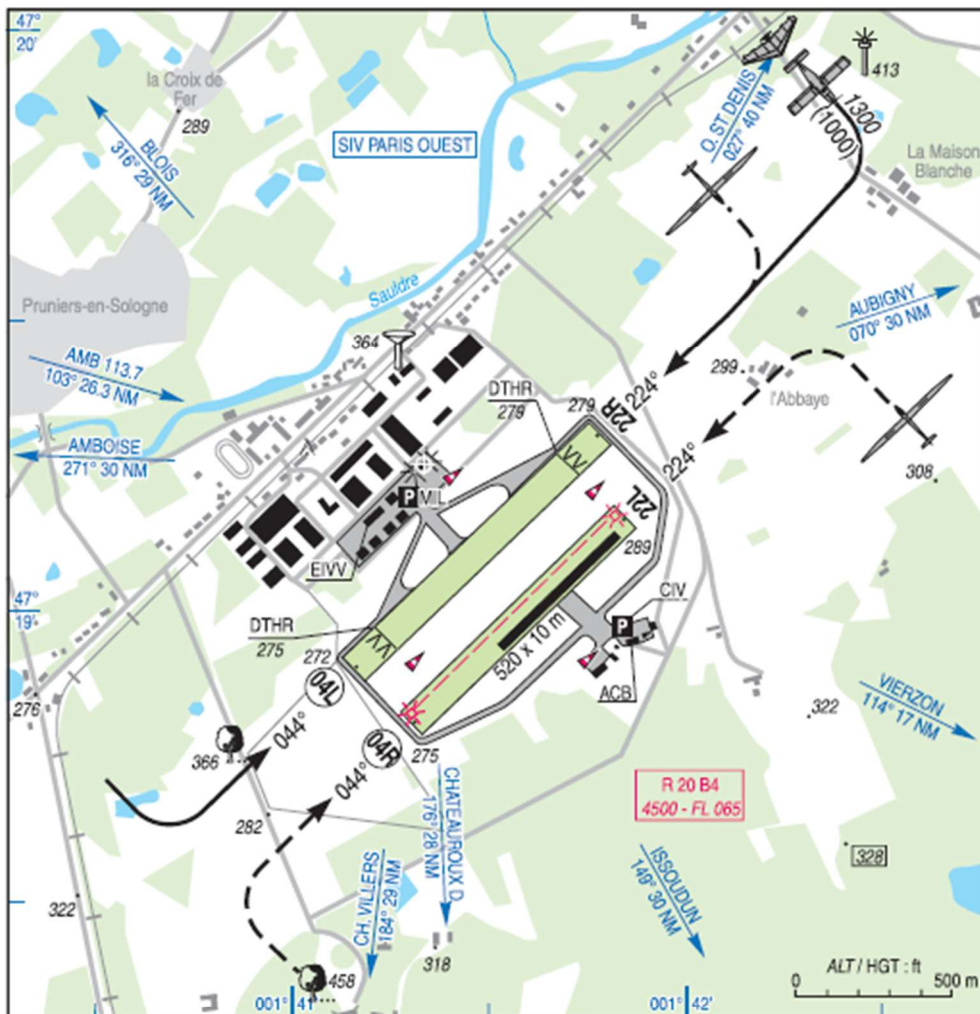
**ATTERRISSAGE A VUE**  
*Visual landing*

Usage restreint  
*Restricted use*  
19 FEB 2026

**ROMORANTIN PRUNIER**  
**AD 2 LFYR ATT 01**

	<b>ALT AD : 289 (10 hPa)</b> LAT : 47 19 15 N LONG : 001 41 20 E	<b>LFYR</b> Non WGS-84 VAR : 2°E (2025)
--	--	---

APP : NIL  
TWR : NIL  
A/A : 119.075



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
04L	044	1100 x 100	Non Revêtue Unpaved	-	1100	1100	950
22R	224				1100	1100	950
04R	044	950 x 100	Non Revêtue Unpaved	-	950	950	950
22L	224				950	950	950

Aides lumineuses : NIL

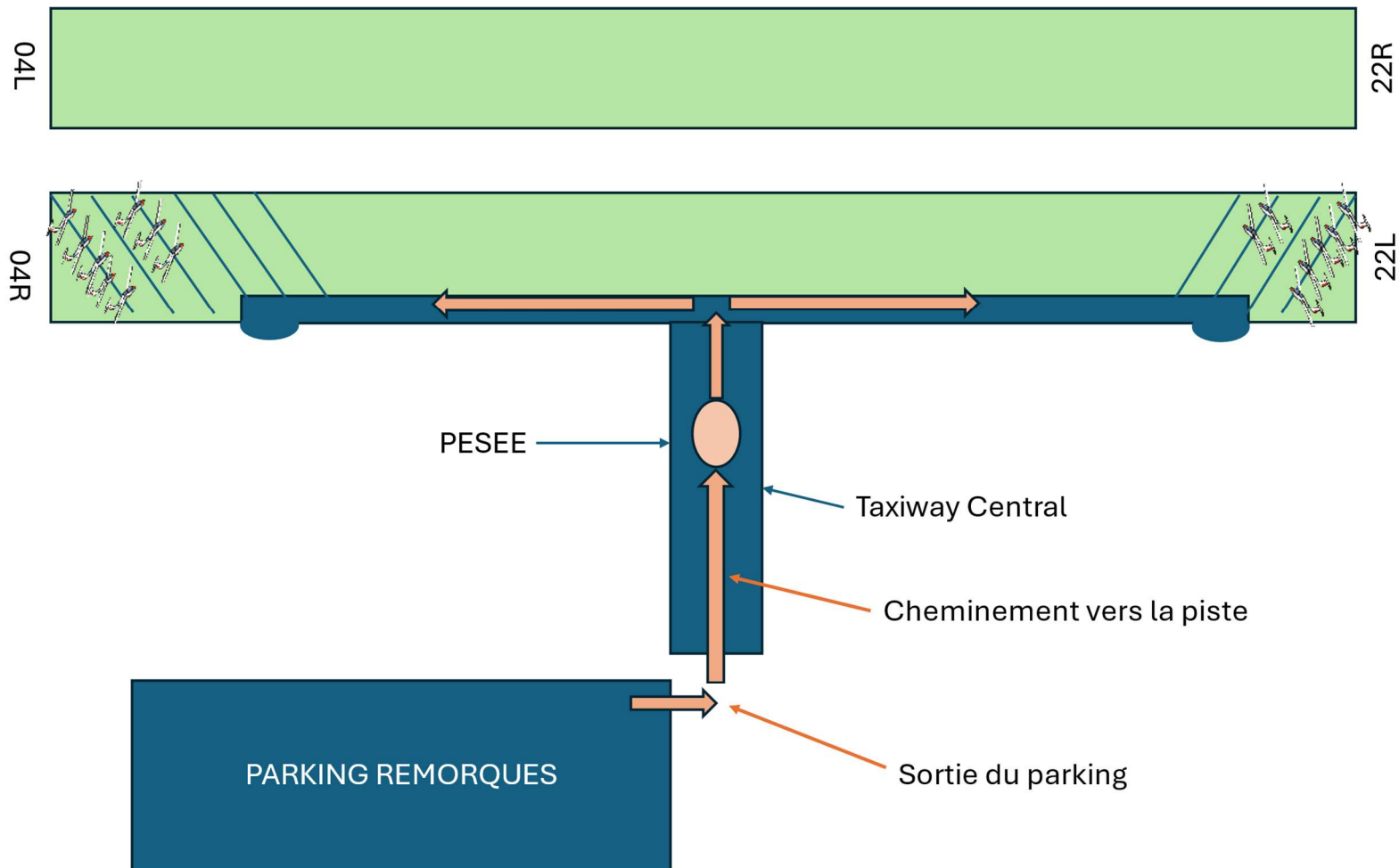
Lighting aids : NIL

DIRCAM

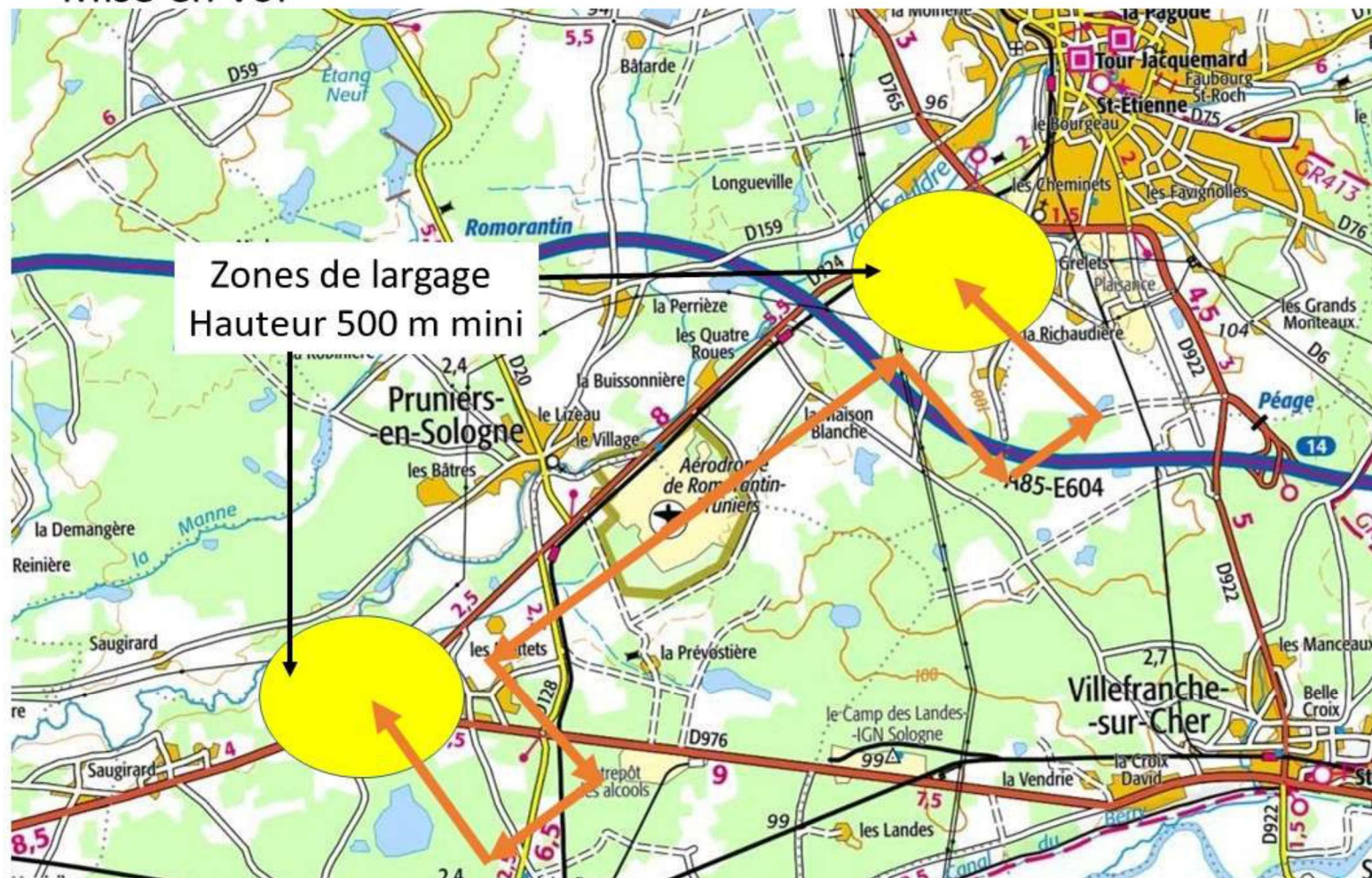
AMDT 03/26 CHG : Déclinaison magnétique.

© DIA

# MISE EN PISTE



## Mise en vol



## Annexe 4

### Règles de vie sur la plateforme

L'aérodrome étant inclus dans un terrain militaire cela impose quelques contraintes :

- L'entrée est fermée par un portail automatique, le code sera fourni quelques jours avant le début de la compétition, après votre passage la fermeture est automatique.
- Les abords des pistes sont protégés des intrusions d'animaux par une clôture électrique spécifique, il est fortement déconseillé de toucher les fils. La décharge est très douloureuse et peut être fatale pour les personnes souffrant de troubles cardiaques.
- En cas d'arrivée de nuit limitez votre déplacement au parking remorques.